

COMMUNE DE BEAUVOIR-SUR-MER

Conseil Municipal

Séance du Lundi 30 Mars 2009

PROCES-VERBAL

Présents : MM. THIBAUD Christian, CHAIGNE Michel, MME MANDIN Monique, MM BILLON Jean-Yves, TESSON Denis, GRONDIN Bertrand, ANDRE Peter, BAUD Michel, MME BATARD Martine, MMES LEROY Anne-Marie, TESSIER Sophie, GAUDIN Annick, BOUTOLLEAU Roselyne, MM. GILBERT Yannick, ROUSSEAU Yves, MMES WASELINCK Valérie, BICHON Virginie, DUPE Catherine, CHRETIEN Pascale.

Absents ayant donné pouvoir : M. PADIOLLEAU Fabrice à MME MANDIN Monique, MME KARPOFF Béatrice à MME LEROY Anne-Marie, MME TULET Mariannick à M. THIBAUD Christian.

Absent : M. PAGEAUD Patrick

Madame GAUDIN Annick a été désignée secrétaire.

Monsieur le Maire fait l'appel nominal des présents.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement en application des dispositions de l'article L2121-17 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE

Election à l'unanimité du secrétaire de séance : Annick GAUDIN a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 FEVRIER 2009

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils entendent approuver le procès-verbal de la séance du 9 Février 2009.

Le procès-verbal du 9 Février 2009 est approuvé à l'unanimité.

DOSSIERS POUR DELIBERATIONS :

10/09 – Compte de gestion 2008 – Budget commune

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2008 a été réalisée par Madame VITAL Receveur Municipal en poste à Beauvoir sur Mer et que le compte de gestion du budget commune établi est conforme au compte administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du Compte de Gestion du receveur,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion du Budget Principal pour l'exercice 2008.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-21 et L 2343 1 et 2,

Vu Le code des communes et notamment les articles R 241-1 à R 241-6 à 15 et R 241-16 à 33,

Vu le compte de gestion du budget général de la commune transmis à la commune avant le 1^{er} juin comme la loi en fait obligation,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur,

Le conseil Municipal décide après en avoir délibéré

- adopte le compte de gestion du budget Général de la Commune
- autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

11/09 – Compte de gestion 2008 – Budget assainissement

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2008 a été réalisée par Madame VITAL Receveur Municipal en poste à Beauvoir sur Mer et que le compte de gestion du budget assainissement établi est conforme au compte administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du Compte de Gestion du receveur,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion du Budget Assainissement pour l'exercice 2008.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-21 et L 2343 1 et 2,

Vu Le code des communes et notamment les articles R 241-1 à R 241-6 à 15 et R 241-16 à 33,

Vu le compte de gestion du budget assainissement transmis à la commune avant le 1^{er} juin comme la loi en fait obligation,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur,

Le conseil Municipal décide après en avoir délibéré

- adopte le compte de gestion du budget Assainissement de la Commune
- autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

12/09 – Compte de gestion 2008 – Budget zone artisanale

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2008 a été réalisée par Madame VITAL Receveur Municipal en poste à Beauvoir sur Mer et que le compte de gestion du budget zone artisanale établi est conforme au compte administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du Compte de Gestion du receveur,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion du Budget Annexe Zone Artisanale pour l'exercice 2008.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-21 et L 2343 1 et 2,

Vu Le code des communes et notamment les articles R 241-1 à R 241-6 à 15 et R 241-16 à 33,

Vu le compte de gestion du budget zone artisanale transmis à la commune avant le 1^{er} juin comme la loi en fait obligation,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur,

Le conseil Municipal décide après en avoir délibéré

- adopte le compte de gestion du budget annexe Zone Artisanale de la Commune
- autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

13/09 – Compte administratif 2008 – Budget commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L2122-21 et L 2343 1 et 2,

Vu le code des communes et notamment les articles R 241-1 à 4, R 241-6 à 15 et R 241-16 à 33,

Vu les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2008.

Vu l'avis de la commission finances en date du 23 mars 2009,

Vu les comptes de gestion 2008 établis par le percepteur,

Vu le compte administratif 2008 du budget « commune »,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Michel CHAIGNE conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2008 du budget « Commune » :

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte le compte administratif du budget commune pour l'exercice 2008 faisant apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement	Résultat antérieur	Résultat de l'exercice	Part affectée à l'investissement	Résultat de clôture
Recettes		3 451 259,60		
Dépenses		2 597 101,15		
	503 790,61	854 158,45	506 421,07	851 527,99
Investissement				
Recettes		1 726 635,93		
Dépenses		1 072 952,50		
	-960 334,50	653 683,43		-306 651,07
Restes à réaliser				
Recettes		9 374,00		
Dépenses		209 144,00		
Solde des restes à réaliser		-199 770,00		-199 770,00

- autorise Monsieur le maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI: UNANIMITE

14/09 – Compte administratif 2008 – Budget assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L2122-21 et L 2343 1 et 2,

Vu le code des communes et notamment les articles R 241-1 à 4, R 241-6 à 15 et R 241-16 à 33,

Vu les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2008.

Vu l'avis de la commission finances en date du 23 mars 2009,

Vu les comptes de gestion 2008 établis par le percepteur,

Vu le compte administratif 2008 du budget « assainissement »,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Michel CHAIGNE conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2008 du budget « assainissement » :

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2008 faisant apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement	Résultat antérieur	Résultat de l'exercice	Résultat de cloture
Recettes		416 980.06	
Dépenses		161 972.95	
	0.00	255 007.11	255 007.11
Investissement			
Recettes		1 661 683.85	
Dépenses		2 307 820.90	
	274 418.79	-646 137.05	-371 718.26
Restes à réaliser			
Recettes		695 250.00	
Dépenses		583 583.28	
Solde des restes à réaliser		111 666.72	

- autorise Monsieur le maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

15/09 – Compte administratif 2008 – Budget zone artisanale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L2122-21 et L 2343 1 et 2,

Vu le code des communes et notamment les articles R 241-1 à 4, R 241-6 à 15 et R 241-16 à 33,

Vu les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2008.

Vu l'avis de la commission finances en date du 23 mars 2009

Vu les comptes de gestion 2008 établis par le percepteur,

Vu le compte administratif 2008 du budget « zone artisanale »,

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Michel CHAIGNE conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le compte administratif 2008 du budget « zone artisanale » :

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte le compte administratif du budget zone artisanale pour l'exercice 2008 faisant apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement	Résultat antérieur	Résultat de l'exercice	Résultat de cloture
Recettes		176 031,26	
Dépenses		176 031,26	
	0,00	0,00	0,00
Investissement			
Recettes		165 015,18	
Dépenses		177 263,78	
	11 930,88	-12 248,60	-317,72

- autorise Monsieur le maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

16/09 – Affectation du résultat de l'exercice 2008 sur l'exercice 2009 – Budget commune

Vu le compte de gestion du budget commune pour l'exercice 2008

Vu le compte administratif du budget commune pour l'exercice 2008

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de procéder à l'affectation du résultat du compte administratif 2008 sur le budget primitif 2009,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'affecter le résultat du compte administratif du budget commune 2008 au budget primitif commune 2009 tel que suit :

	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat à affecter
Fonctionnement	854 158,45	503 790,61	1 357 949,06
Investissement	653 683,43	-960 334,50	Besoin de financement
			-306 651,07
Restes à réaliser	Dépenses	-209 144,00	
	Recettes	9 374,00	
		-199 770,00	-199 770,00
Total Besoin de financement			-506 421,07

- Affectation en réserves en investissement R 1068 **506 421,07**

- Report en fonctionnement R 002 **851 527,99**

- autorise Monsieur le maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

17/09 – Affectation du résultat de l'exercice 2008 sur l'exercice 2009– Budget assainissement

Vu le compte de gestion du budget assainissement pour l'exercice 2008

Vu le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2008

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de procéder à l'affectation du résultat du compte administratif 2008 sur le budget primitif 2009 :

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'affecter le résultat du compte administratif du budget assainissement 2008 au budget primitif assainissement 2009 tel que suit :

	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat à affecter
Fonctionnement	255 007.11	0.00	255 007.11
Investissement	-646 137.05	274 418.79	Besoin de financement
			-371 718.26
Restes à réaliser dépenses	583 583.28		
Restes à réaliser recettes	695 250.00		
Exédent de financement des restes à réaliser	111 666.72		111 666.72
Total Besoin de financement			-260 051.54

- Affectation en réserves en investissement R 1068 **255 007.11**

- Report en fonctionnement R 002 **-5 044.43**

- autorise Monsieur le maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

18/09 – Vote des taux 2009

Préalablement aux propositions budgétaires pour l'exercice 2009, Monsieur le Maire fait part au conseil Municipal des ressources fiscales possibles pour équilibrer le budget 2009.

En 2009 le produit des 4 taxes attendu serait de 1 670 624 €.

Compte tenu du contexte économique actuel, Monsieur le Maire propose de maintenir pour 2009 les taux de 2008, à savoir :

Taxe d'habitation	12,66%	
Taxe foncière (bâti)	13,47%	
Taxe foncière (non bâti)		33,17%
Taxe professionnelle	11,07%	

Monsieur le Maire souligne l'effort de la commune dans le cadre du plan de relance dans la mesure où les taux 2009 n'augmentent pas et la commune se lance dans un fort programme d'investissement.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2312-1 et suivants, et L.2331-3,

Vu le Code général des impôts,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu les lois de finances annuelles,

Vu l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2009,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-Décide de maintenir les taux 2008 pour 2009 et fixe pour 2009 les taux des quatre taxes directes locales comme suit :

Taxe d'habitation	12,66%	
Taxe foncière (bâti)	13,47%	
Taxe foncière (non bâti)		33,17%
Taxe professionnelle	11,07%	

-Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI: UNANIMITE

19/09 – Budget primitif 2009 – Budget commune

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif Commune pour l'exercice 2009

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire 2009 tenu le 9 février 2009

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le budget primitif commune pour l'exercice 2009 tel que suit

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	DEPENSES	Propositions
011	Charges à caractère général	946 600,00
012	Charges de personnel	1 140 600,00
014	Revers.sur impôts spectacles	0,00
022	Dépenses imprévues fonctionnemen	20 000,00
023	Virement à sect. investissement	1 144 637,10
042	Opérations d'ordre entre sections	84 791,89
65	Autres charges de gestions courantes	487 300,00
66	Charges financières	121 500,00
67	Charges exceptionnelles	12 661,00
TOTAL		3 958 089,99
RECETTES		
002	Excédent antérieur reporté Fonc	851 527,99
013	Remb.sur rémunér.personnel	55 386,00
042	Opérations d'ordre entre sections	4 400,00
70	Produits des services	149 803,00
73	Impôts et taxes	1 682 924,00
74	Dotations et participations	1 159 049,00
75	Autres produits de gestion courante	55 000,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
TOTAL		3 958 089,99

SECTION D'INVESTISSEMENT				
		DEPENSES		
	Opérations	Report	Proposition	Total
	Hors programme	12 720,24	551 981,78	564 702,02
11	Bassin Orage à sec	4 784,00	0,00	4 784,00
13	Cimetiere		100 000,00	100 000,00
17	Presbyères	2 999,99	7 000,01	10 000,00
18	Abri du Marin		2 000,00	2 000,00
20	Parking Paludiers		500 000,00	500 000,00
25	Centre Administratif		30 000,00	30 000,00
26	Voirie Pontreau	13 700,18	6 700,00	20 400,18
28	Salle Omnisport		10 000,00	10 000,00
29	Ardoise Verte		30 000,00	30 000,00
31	Centre de Loisirs		30 000,00	30 000,00
32	Place St Philbert		80 000,00	80 000,00
38	Les Halles		30 000,00	30 000,00
39	Mairie	6 704,78	43 500,00	50 204,78
40	Eglise	13 816,12	31 200,00	45 016,12
41	Voirie	54 206,73	545 793,27	600 000,00
42	Eclairage Public	5 930,00	394 100,00	400 030,00
43	Complexe Sportif		10 000,00	10 000,00
44	Parking des 3 Alexandres		100 000,00	100 000,00
45	Groupe Scolaire		1 000,00	1 000,00
46	Local Paludier	54 652,50	17 500,00	72 152,50
48	Réserve foncière		400 000,00	400 000,00
50	PVR Chemin de St Louis		10 000,00	10 000,00
51	Salle Polyvalente	3 139,50	7 000,00	10 139,50
53	Parc Service Technique Municipaux	3 061,76	57 000,00	60 061,76
54	Aménagement entrées de bourg		21 000,00	21 000,00
55	Salle de Tennis	33 428,20	2 000,00	35 428,20
56	ZAC		80 000,00	80 000,00
57	Port du Bec		5 000,00	5 000,00
58	Plan vert		25 000,00	25 000,00
59	Communication par l'objet		47 000,00	47 000,00
	TOTAL	209 144,00	3 174 775,06	3 383 919,06
RECETTES				
	Opérations	Report	Propositions	Total
	Hors programme		2 051 745,06	2 051 745,06
20	Parking Paludiers		500 000,00	500 000,00
32	Place St Philbert		32 000,00	32 000,00
40	Eglise	4 374,00		4 374,00
41	Voirie	5 000,00	500 000,00	505 000,00
44	Parking des 3 Alexandres		40 000,00	40 000,00
48	Réserve foncière		234 000,00	234 000,00
57	Port du Bec		2 000,00	2 000,00
58	Plan vert		10 000,00	10 000,00
59	Communication par l'objet		4 800,00	4 800,00
	TOTAL	9 374,00	3 374 545,06	3 383 919,06

- autorise Monsieur le maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

20/09 – Budget primitif 2009 – Budget assainissement

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif assainissement pour l'exercice 2009

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire 2009 tenu le 9 février 2009,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le budget primitif assainissement pour l'exercice 2009 tel que suit

SECTION D EXPLOITATION		
Chapitre	DEPENSES	Propositions
011	Charges à caractère général	20 000.00
012	Charges de personnel	13 000.00
022	Opérations d'ordre entre sections	20 000.00
023	Virement à la section d'investissement	96 189.89
65	Autres charges de gestion courantes	2 000.00
66	Charges financières	20 200.00
67	Charges exceptionnelles	14 000.00
042	Dotations aux amortissements	187 769.26
		373 159.15
RECETTES		
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	
013	Atténuation de charges	
70	Vente de prod fab, prest serv	320 000.00
74	Subvention d'exploitation	11 877.00
042	Opération d'ordre entre section	41 282.15
		373 159.15

SECTION D INVESTISSEMENT				
Chapitre	DEPENSES	Reports	Propositions	Total
001	Déficit antérieur reporté		371 718.26	371 718.26
020	Dépenses imprévues		60 000.00	60 000.00
16	Emprunts et dettes assimilés		54 000.00	73 000.00
23	Immobilisations en cours	583 583.28	365 301.57	948 884.85
040	Amortissement des subventions		41 282.15	41 282.15
	Total dépenses	583 583.28	911 301.98	1 494 885.26
RECETTES				
021	Virement de la section de fonctionnement		96 189.89	96 189.89
10	Détaxation fonds de réserve		270 926.11	270 926.11
13	Subventions d'investissement	695 250.00	4 750.00	700 000.00
27	Créance dur transfert de droit de TVA		240 000.00	240 000.00
040	Amortissement des immobilisations		187 769.26	187 769.26
	Total Recettes	695 250.00	799 635.26	1 494 885.26

- autorise Monsieur le maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

21/09 – Budget primitif 2009 – Budget zone artisanale

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif zone artisanale pour l'exercice 2009

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire 2009 tenu le 9 février 2009,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le budget primitif zone artisanale pour l'exercice 2009 tel que suit

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	DEPENSES	Propositions
011	Charges à caractère général	230,88
042	Opérations d'ordre entre sections	169 923,22
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	7 200,00
66	Charges financières	7 200,00
TOTAL		184 554,10
RECETTES		
042	Opérations d'ordre entre sections	177 354,10
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	7 200,00
TOTAL		184 554,10

SECTION D INVESTISSEMENT		
Chapitre	DEPENSES	Propositions
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	317,72
040	Opérations d'ordre entre sections	177 354,10
16	Remboursement d'emprunts	7 700,00
TOTAL		185 371,82
RECETTES		
040	Opérations d'ordre entre sections	169 923,22
16	Emprunts et dettes assimilées	15 448,60
TOTAL		185 371,82

- autorise Monsieur le maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

22/09 – Loi de finances rectificative pour 2009 – Versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1615-6.

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) inscrit à l'article L.1615-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du

fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe de décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de la préfecture constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-Prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 1.330.334€ ;

-Décide d'inscrire au budget de la commune 3.016.844,85€ de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 126,77% par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'Etat ;

-Autorise le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

-Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

23/09 – Transports scolaires – Fixation d'un tarif mensuel

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il existe trois périodes de facturation au cours d'une année scolaire : -1^{ère} période : début d'année scolaire au 31 décembre
-2^{ème} période : 1^{er} janvier au 31 mars
-3^{ème} période : 1^{er} avril au dernier jour de l'année scolaire

Le tarif pour une période de facturation est de 59€

Toute période commencée est due dans son intégralité.

Suite à des inscriptions aux transports scolaires en cours d'année scolaire, il est proposé à l'assemblée de créer un tarif mensuel pour le reste de la période commencée, à hauteur de 20€ par mois. Tout mois commencé sera dû dans son intégralité. C'est ensuite le tarif de la période de facturation qui sera appliqué.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-Décide de créer un tarif mensuel relatif aux transports scolaires, en cas d'inscriptions nouvelles au cours de l'année scolaire, et uniquement dans ce cas, applicable pour le reste de la période de facturation, à hauteur de 20€ par mois.

Tout mois commencé est dû dans son intégralité.

C'est ensuite le tarif de la période de facturation qui sera appliqué.

-Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

24/09 – Taxes et produits irrécouvrables – Admission en non valeur

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient d'admettre en non valeur les taxes et produits non recouverts à ce jour, relatifs à des redevances d'assainissement et à des abonnements aux transports scolaires, soit une somme totale de 389,52€.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-Décide d'admettre en non valeur les taxes et produits non recouverts à ce jour, relatifs à des redevances d'assainissement sur le budget assainissement, soit une somme totale de 92,57€.

-Décide d'admettre en non valeur les taxes et produits non recouverts à ce jour, relatifs à des abonnements aux transports scolaires sur le budget général de la commune, soit une somme totale de 296,95€.

-Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

25/09 – Travaux de mise en sécurité de l'Eglise – Demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un diagnostic de l'état du bâti de l'Eglise St Philbert a été réalisé en vue d'établir un avant projet sommaire des travaux à entreprendre.

Ce diagnostic a établi la nécessité de réaliser de toute urgence pour la sécurité des personnes un certain nombre de travaux de renforcement de l'édifice par des mesures d'étalement et de mise en place de tirants.

Dans le cadre des travaux de mise en sécurité de l'Eglise St Philbert ainsi définis, il convient de solliciter une subvention exceptionnelle auprès de différents organismes (Conseil Général, Conseil Régional, DRAC...).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-Décide de solliciter les subventions, dans le cadre des travaux de mise en sécurité de l'Eglise, auprès de différents organismes (Conseil Général, Conseil Régional, DRAC...).

-Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

26/09 – RASED – Subvention exceptionnelle pour l'achat de tests psychométriques

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Beauvoir sur Mer met à la disposition de Mme Florence PRAUD, psychologue scolaire au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED), des locaux dans l'enceinte de l'école publique.

L'exercice de ses fonctions nécessite l'utilisation de tests psychométriques. Mme PRAUD sollicite la participation des treize communes de son secteur d'intervention pour l'achat de ces tests, qui deviendraient propriété de l'antenne du RASED de Beauvoir sur Mer.

La participation de la commune de Beauvoir sur Mer est établie à hauteur de 256,15€ pour un montant total de 2463,10€.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-Décide d'accorder une subvention exceptionnelle au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) pour financer l'achat de tests psychométriques, à hauteur de 256,15€.

-Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

27/09 – Marelle – Régularisation participation 2008

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association La Marelle sollicite de la commune une subvention pour régularisation de la participation communale au titre de l'année 2008 à hauteur de 6.310,86€.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le budget prévisionnel 2009 présenté par La Marelle,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-Décide d'accorder à La Marelle une subvention pour régularisation de la participation communale au titre de l'année 2008, à hauteur de 6.310,86€.

-Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

28/09 – SyDEV – Remise à niveau 2008 n°3

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux d'éclairage public, il convient d'accepter la convention relative à la remise à niveau 2008 n°3 établissant une participation de la commune de Beauvoir sur Mer à hauteur de 370€ pour un montant total de travaux de 738€ TTC.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-Décide d'approuver la convention relative à la remise à niveau 2008 n°3 (code affaire L.RN.018.08.004) avec une participation communale prévue de 370€.

-Précise que les dépenses afférentes seront imputées au chapitre 204.

-Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

29/09 – SyDEV – Remise à niveau 2008 n°4

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux d'éclairage public, il convient d'accepter la convention relative à la remise à niveau 2008 n°4 établissant une participation de la commune de Beauvoir sur Mer à hauteur de 811€ pour un montant total de travaux de 1.616€ TTC.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-Décide d'approuver la convention relative à la remise à niveau 2008 n°4 (code affaire L.RN.018.09.001) avec une participation communale prévue de 811€.

-Précise que les dépenses afférentes seront imputées au chapitre 204.

-Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

30/09 – SyDEV – Travaux neufs d'éclairage Rue de la Butte

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux d'éclairage public, il convient d'accepter la convention relative à la réalisation d'un nouvel éclairage public Rue de la Butte et établissant une participation de la commune de Beauvoir sur Mer à hauteur de 438€ pour un montant total de travaux de 873€ TTC.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-Décide d'approuver la convention relative à la réalisation d'un nouvel éclairage public Rue de la Butte (code affaire L.RA.018.08.003) avec une participation communale prévue de 438€.

-Précise que les dépenses afférentes seront imputées au chapitre 204.

-Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

31/09 – SyDEV – Effacement des réseaux Route des Sables – Tranche 1

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de travaux d'effacement du réseau électrique Route des Sables, il convient d'accepter la convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement d'un réseau électrique pour la première tranche, établissant une

participation de la commune de Beauvoir sur Mer à hauteur de 93.843,00€ pour un montant total de travaux de 180.911,00€.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-Décide d'approuver la convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement d'un réseau électrique Route des Sables Tranche 1 (N°de l'affaire E.ER.018.08.009) avec une participation communale prévue de 93.843,00€.

-Précise que les dépenses afférentes seront imputées au chapitre 204.

-Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

32/09 – SyDEV – Effacement des réseaux Route des Sables – Tranche 2

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de travaux d'effacement du réseau électrique Route des Sables, il convient d'accepter la convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement d'un réseau électrique pour la seconde tranche, établissant une participation de la commune de Beauvoir sur Mer à hauteur de 33.011,00€ pour un montant total de travaux de 106.360,00€.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-Décide d'approuver la convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement d'un réseau électrique Route des Sables Tranche 2 (N°de l'affaire E.ER.018.08.010) avec une participation communale prévue de 33.011,00€.

-Précise que les dépenses afférentes seront imputées au chapitre 204.

-Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

33/09 – SyDEV – Travaux neufs d'éclairage Route des Sables – Tranche 1 et Tranche 2

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux d'éclairage public, il convient d'accepter la convention relative à la réalisation d'un nouvel éclairage public Route des Sables tranche 1 et établissant une participation de la commune de Beauvoir sur Mer à hauteur de 23.401,00€ pour un montant total de travaux de 39.982,00€ TTC.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux d'éclairage public, il convient dans le même temps d'accepter la convention relative à la réalisation d'un nouvel éclairage public Route des Sables tranche 2, et établissant une participation de la commune de Beauvoir sur Mer à hauteur de 10.608,00€ pour un montant total de travaux de 28.195,00€ TTC.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-Décide d'approuver la convention relative à la réalisation d'un nouvel éclairage public Route des Sables tranche 1 (code affaire L.ER.018.08.006) avec une participation communale prévue de 23.401,00€.

-Décide d'approuver la convention relative à la réalisation d'un nouvel éclairage public Route des Sables tranche 2 (code affaire L.ER.018.08.007) avec une participation communale prévue de 10.680,00€.

-Précise que les dépenses afférentes seront imputées au chapitre 204.

-Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

34/09 – Tableau des effectifs - Modifications

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commission Administrative Paritaire s'est prononcée sur les avancements de grade pour l'année 2009, et qu'il convient de modifier les emplois concernés.

Par ailleurs, le tableau des effectifs comporte un emploi d'Adjoint technique 2^{ème} classe à 9/35^{ème} au restaurant scolaire et un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe à 5,5/35^{ème} pour le transport scolaire. Ces deux emplois sont vacants et peuvent être pourvus par une même personne. Il est proposé à l'assemblée de supprimer l'un des deux emplois et de modifier le temps de travail du second pour correspondre aux besoins des deux services.

En conséquence, il est proposé de :

-supprimer un emploi d'Adjoint technique 2^{ème} classe à 5,5/35^{ème}

-transformer les emplois suivants :

- 1 Adjoint technique 2^{ème} classe à 9/35^{ème} en Adjoint technique 2^{ème} classe à 12,25/35^{ème}
- 3 Adjoints techniques 2^{ème} classe à 35h en 3 Adjoints techniques 1^{ère} classe à 35h
- 1 Gardien 35h en Brigadier 35h
- 1 Rédacteur principal 35h en Rédacteur chef 35h

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-Décide de supprimer un emploi d'Adjoint technique 2^{ème} classe à 5,5/35^{ème}

-Décide de transformer les emplois suivants :

- 1 Adjoint technique 2^{ème} classe à 9/35^{ème} en Adjoint technique 2^{ème} classe à 12,25/35^{ème}
- 3 Adjoints techniques 2^{ème} classe à 35h en 3 Adjoints techniques 1^{ère} classe à 35h
- 1 Gardien 35h en Brigadier 35h
- 1 Rédacteur principal 35h en Rédacteur chef 35h

Le tableau des effectifs est donc établi comme suit :

Temps complets

1 attaché

1 rédacteur chef

1 rédacteur

1 adjoint administratif principal 1^{ère} classe

6 adjoints administratifs 2^{ème} classe
 1 brigadier
 1 agent spécialisé principal 2^{ème} classe des écoles maternelles
 1 technicien supérieur territorial
 1 contrôleur en chef de travaux
 6 adjoints techniques principaux 1^{ère} classe
 2 adjoints techniques principaux 2^{ème} classe
 3 adjoints techniques 1^{ère} classe
 5 adjoints techniques 2^{ème} classe

Temps non complet

1 adjoint technique 2^{ème} classe à 33/35^{ème}
 1 adjoint technique 2^{ème} classe à 31,5/35^{ème}
 1 adjoint technique 2^{ème} classe à 29/35^{ème}
 1 adjoint technique 2^{ème} classe à 22/35^{ème}
 1 adjoint technique 2^{ème} classe à 17,5/35^{ème}
 1 adjoint technique 2^{ème} classe à 10/35^{ème}
 1 adjoint technique 2^{ème} classe à 12,25/35^{ème}
 1 adjoint technique 2^{ème} classe à 6/35^{ème}
 1 Educateur APS 2^{ème} classe à 26/35^{ème}

Emplois saisonniers

6 Adjoints Techniques à 20/35^{ème} pour 2 mois
 1 Adjoint Technique à temps complet, ayant les fonctions d'ASVP pour 3 mois.

-Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VOTE : OUI : UNANIMITE

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises par le Maire prises en vertu des délégations confiées par le Conseil Municipal :

N°	DATE	OBJET
94DCMM	25/11/2008	portant renonciation au Droit de Préemption Urbain sur la propriété de Madame LAMBOUR Yvonne, 98 Rue du Port (AB57)
95DCMM	25/11/2008	portant renonciation au Droit de Préemption Urbain sur la propriété de Monsieur MEDARD Eugène, 18 Rue du Chêne Vert (AH 380)
96DCMM	25/11/2008	portant renonciation au Droit de Préemption Urbain sur la propriété de Monsieur RECULEAU Jean-Yves, Le Fief Robert (AP 44)
97DCMM	25/11/2008	portant renonciation au Droit de Préemption Urbain sur la propriété de Madame COUTON Joëlle, 13 Chemin du Fief Buord (AX 12)
98DCMM	25/11/2008	portant renonciation au Droit de Préemption Urbain sur la propriété de Monsieur ORHON Thierry, Les Petits Arsais (D 818-819)
99DCMM	18/12/2008	portant renonciation au Droit de Préemption Urbain sur la propriété de Monsieur BENETEAU André, 55 Chemin de la Chèvre (AM 313)
100DCMM	18/12/2008	portant renonciation au Droit de Préemption Urbain sur la propriété de Madame ROUVIERE Eva, Les Filées de la Foliettes (AS 325, 326-327-328-329-330-331)
101DCMM	18/12/2008	portant renonciation au Droit de Préemption Urbain sur la propriété de Monsieur le Directeur de la SARL CATHELO, 15 Rue Henri Geoffroy (AW 251)
102DCMM	18/12/2008	portant renonciation au Droit de Préemption Urbain sur la propriété de la SARL BAT'IMMO, Rue du Petit Bois n°2 (AW 258)
103DCMM	18/12/2008	portant renonciation au Droit de Préemption Urbain sur la propriété de Madame POTIER Germaine, 132 Rue du Port (AB 34)
104DCMM	18/12/2008	portant renonciation au Droit de Préemption Urbain sur la propriété de Monsieur PARISOT Pierre, 89 Route de la Roche (AR 41-48)

1DCMM	15/01/2009	portant renonciation au Droit de Prémption Urbain sur la propriété de Monsieur LALLEMENT James, 21 Chemin de la Commanderie (AI 14)
2DCMM	12/02/2009	portant renonciation au Droit de Prémption Urbain sur la propriété de Monsieur TROGER Yves, 19 Rue du 8 Mai (AH 343)
3DCMM	12/02/2009	portant renonciation au Droit de Prémption Urbain sur la propriété de Monsieur BERNARD Jacques, 21 Rue du 8 Mai (AH 376)
4DCMM	26/02/2009	portant renonciation au Droit de Prémption Urbain sur la propriété de Madame PUILANDRE Geneviève, Le Pontreau, 6 Chemin des Grives (AZ 80-81)
5DCMM	12/03/2009	portant renonciation au Droit de Prémption Urbain sur la propriété de Monsieur le Directeur de la SARL CATHELO, Chemin de Chantemerle (AW 251)
6DCMM	12/03/2009	portant renonciation au Droit de Prémption Urbain sur la propriété de l'Office Notarial, Chemin de Chantemerle (AW 251)
7DCMM	12/03/2009	portant renonciation au Droit de Prémption Urbain sur la propriété de Monsieur le Directeur de la SARL CATHELO, Chemin de Chantemerle (AW 251)
8DCMM	12/03/2009	portant renonciation au Droit de Prémption Urbain sur la propriété de Monsieur MOUILLEAU Jean-Claude, Route de Nantes (AE 48-49-50-51)

Monsieur le Maire donne lecture des remerciements

- de la famille LONGEPEE à l'occasion du décès de Christian LONGEPEE
- de la famille de Bernadette LEROY pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de Sandrine
- de la famille de Firmin CLAUDEL à l'occasion du décès de sa maman
- de la famille BOUTET à l'occasion du décès de Julien BOUTET

- Remerciement du groupement d'employeurs Monts et Marais pour la mise à disposition de l'Ardoise verte
- Remerciement de l'association EFS qui a organisée une collecte de sang le 06/12/2008

Courrier de Monsieur GABORIT Olivier

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur GABORIT Olivier au sujet d'un projet d'échange avec la commune en contre partie d'un terrain de 814 m² en entrée de zone artisanale.

Monsieur le Maire rappelle qu'effectivement ce projet est bloqué en raison de la procédure de la Police de l'Eau sur le projet d'extension de la ZA. Actuellement aucune nouvelle parcelle ne peut être cédée sur cette zone dans le cadre de la protection des marais.

Monsieur GABORIT demande des solutions qui pourraient lui être proposées. La commune ne peut actuellement pas proposer de solutions satisfaisantes.

Travaux Route des Sables

Madame WASELINCK demande si les travaux de la Route des Sables auront une incidence sur la butte d'enrobé à l'entrée.

Monsieur le Maire répond que ce problème sera revu dans le cadre de l'aménagement global suite au PVIC-FDUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

Le Maire
Christian THIBAUD

La Secrétaire de séance
Annick GAUDIN